



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le : 20 décembre 2021

Transmise au contrôle de légalité le : 21 décembre 2021

ID Télétransmission : 083-218301372-20211217-lmc1141462-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 21/12/21

### DÉLIBÉRATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 17 DÉCEMBRE 2021

N° 2021/287/S

**Objet :** Demande d'attribution d'une concession d'utilisation anse Tabarly

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	20	Procuration(s) :	12

#### Monsieur Hubert FALCO – Maire – PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Josée MASSI, Monsieur Robert CAVANNA, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Yann TAINGUY, Monsieur Laurent JEROME, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Patrice CAZAUX, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Martine BERARD, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Marcelle GHERARDI

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Guy LE BERRE, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Albert TANGUY, Madame Corinne JOUVE, Monsieur Thierry CAMPUS, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Katia BIZAT, Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Karima DRIDI, Madame Amandine LAYEC, Madame Anaïs DIR, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Alain DHO, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Virginie PIN donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Erick MASCARO donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Emilien LEONI donne pouvoir à Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Brigitte GENETELLI donne pouvoir à Madame Martine BERARD, Monsieur Denis GUTIERREZ donne pouvoir à Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Sonia MOUSSAOUI donne pouvoir à Monsieur Alain DHO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Josée MASSI, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Laure LAVALETTE donne pouvoir à Monsieur Amaury NAVARRANNE

Cette délibération a pour objet de solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une concession d'utilisation au profit de la Commune afin de gérer l'anse Tabarly pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La concession de plage artificielle du Mourillon, concédée par l'Etat à la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), a été établie par arrêté préfectoral pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La concession arrivera donc à son terme le 31 décembre 2023.

Cette concession de plage est actuellement constituée de 14 lots de plage sur lesquels sont autorisées les activités de location de matelas, parasols et de restauration légère ainsi que de deux zones de stockages, exploités par des associations et un lot d'activité nautique, exploité par le service des sports, au niveau de l'anse Tabarly.

Ainsi, la concession de plage du Mourillon arrivant bientôt à échéance et la Ville de Toulon souhaitant créer une base nautique sur l'anse Tabarly, il a été convenu, en accord avec la Métropole TPM, de redéfinir les limites de ladite concession de plage artificielle du Mourillon et de solliciter auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) une concession d'utilisation au bénéfice de la Ville pour une durée de 30 ans.

A ce jour, le projet de base nautique n'est pas encore défini. Toutefois, l'anse Tabarly est occupée par des activités préexistantes à la prise de compétence de la Métropole TPM en tant qu'autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, de sorte que l'encadrement de ces activités est opéré par la Commune. L'utilisation des zones de stockage et du lot d'activités nautiques, soulève donc des problématiques juridiques et financières.

C'est pourquoi, au regard de ce qui précède, la Commune souhaite bénéficier de la gestion de cette anse aux fins de faciliter, d'une part, la gestion actuelle du site et, d'autre part, d'être en cohérence avec son futur projet de base nautique.

Il convient donc d'approuver le principe d'attribution d'une concession d'utilisation pour l'anse Tabarly pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 17 décembre 2021,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, adjoint délégué :  
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

Vu l'article L2124-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les articles R2124-1 et suivants du même Code,

Vu les articles R122-1 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une concession d'utilisation au profit de la Commune, conformément au plan joint en annexe, afin de gérer l'anse Tabarly pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

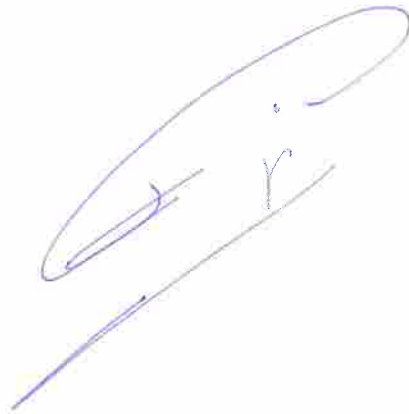
- d'autoriser Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Hubert FALCO, Maire

**CERTIFIE CONFORME**

Maire de Toulon  
Ancien Ministre



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Demande d'attribution d'une concession d'utilisation anse Tabary

Date de transmission de l'acte : 21/12/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 21/12/2021

Numéro de l'acte : lmc1141462 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20211217-lmc1141462-DE

Date de décision : 17/12/2021

Acte transmis par : Anne RODRIGUEZ ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public